

JUIN 2019

QUELLE PLACE POUR L'HOMÉOPATHIE DANS L'OFFRE DE SOINS ?

LIVRE BLANC



Propositions pour pérenniser
l'accès de tous les patients
à la thérapeutique homéopathique
en France



Edito

- **Association Homéo-Patients France - AHP France**
- **Centre Homéopathique de France CHF- Association Hôpital Saint-Jacques**
- **Centre d'Enseignement de Développement de l'Homéopathie CEDH**
- **CNP MEP – Homéopathie**
- **Collectif Safemed**
- **Fédération Française des Sociétés d'Homéopathie - FFSH**
- **Fédération Nationale des Sociétés Médicales Homéopathiques de France - FNSMHF**
- **Institut National Homéopathique Français - INHF - Paris**
- **Société Française d'Homéopathie SFH**
- **Société homéopathique internationale de soins de support en oncologie - SHISSO**
- **Société Savante de l'Homéopathie SSH**
- **Société savante de médecine anthroposophique - SSMA**
- **Syndicat national des médecins homéopathes français – SNMHF**
- **Syndicat National de la Préparation Pharmaceutique - SN2P**

Parce que l'homéopathie, alors qu'elle répond à des enjeux majeurs de santé publique, est sévèrement attaquée en France, ses acteurs se mobilisent pour pérenniser son accès au plus grand nombre, en formulant des propositions concrètes dans ce Livre Blanc sur sa place dans l'offre de soins.

Exercée depuis plus de 200 ans par des médecins formés, l'homéopathie est tout sauf la « Fake Medicine » que certains se plaisent à dépeindre avec force de contrevérités et analogies trompeuses.

Bien au contraire, à l'heure de la médecine personnalisée, l'homéopathie – clamons-le haut et fort – est un atout pour notre système de santé.

La pratique homéopathique répond tout d'abord à un réel besoin médical. Utilisée en premier recours, en complément ou en substitution de traitements allopathiques pour des patients en impasse thérapeutique, l'homéopathie est aujourd'hui plébiscitée par les patients et les professionnels de santé.

Du fait de sa bonne tolérance, l'homéopathie permet également de répondre à des besoins de santé non couverts, en particulier pour les populations les plus fragiles, comme les enfants, les femmes enceintes, les personnes polymédicamentées ou les personnes âgées. L'homéopathie, de plus en plus utilisée en soins oncologiques de support, notamment en complément des chimiothérapies et radiothérapies, trouve également sa place à l'hôpital.

L'homéopathie, en contribuant à diminuer la consommation de médicaments à effets secondaires connus, répond également à deux défis majeurs de notre système de santé : l'antibiorésistance et la iatrogénie médicamenteuse.

C'est pourquoi l'accès des patients à l'homéopathie doit être maintenu et pérennisé.

Face aux prises de position virulentes qui ont émergé dans le débat public, nous souhaitons dresser un état des lieux objectif et proposer des réponses aux questions légitimes qui se posent. Comment former les professionnels de santé à la pratique homéopathique ? Quelle place pour le médecin homéopathe dans l'offre de soins ? Quelles modalités d'évaluation de la pratique homéopathique et de ses médicaments ?

C'est pour cela que nos organisations ont décidé de réaliser ce Livre blanc. Fruit d'un intense travail, soutenu par un nombre significatif de 17 élus issus de divers horizons politiques, cette initiative inédite vise à formuler des propositions permettant de garantir, sur le long terme, l'accès de tous les patients à l'homéopathie dans le cadre d'une prise en charge de qualité et adaptée.

Nous appelons l'ensemble des acteurs impliqués, professionnels de santé, patients, institutionnels et entreprises du médicament homéopathique, à se mobiliser pour porter ces propositions. Il en va de l'intérêt de millions de Français attachés à leur liberté de choix, à leur sécurité et à leur accès au plus large éventail de solutions thérapeutiques.


Synthèse

L'homéopathie est une méthode thérapeutique spécifique exercée par des professionnels de santé formés et responsables, s'appuyant sur une démarche individualisée, c'est-à-dire adaptée à chaque patient, et des médicaments inscrits à la pharmacopée française et européenne. Plébiscitée par des millions de Français, quel que soit le niveau de revenus, et pleinement intégrée au système de soins, l'homéopathie représente un véritable atout pour notre système de santé.


L'homéopathie répond à des besoins médicaux parfois non couverts, en particulier chez les populations les plus fragiles, comme les enfants, les femmes enceintes, les personnes polymédicamentées et les personnes âgées. Plusieurs études solides montrent ses effets positifs sur la santé des patients. L'homéopathie participe également à la lutte contre l'antibiorésistance et la iatrogénie médicamenteuse, véritables fléaux de santé publique, par exemple en réduisant par deux la consommation d'antibiotiques dans les affections ORL, et par trois celle des psychotropes. La thérapeutique homéopathique contribue enfin à la maîtrise des dépenses publiques de santé en évitant notamment un potentiel report de prescription vers des médicaments en moyenne plus chers et avec davantage d'effets indésirables.

Il est donc fondamental de pérenniser l'accès de tous les patients à l'homéopathie. Il est tout aussi impératif de leur garantir, dans ce cadre, une prise en charge de qualité et adaptée, à travers la mise en œuvre des propositions suivantes :


 **PROPOSITION N°1** : Maintenir l'homéopathie comme discipline médicale intégrée dans le parcours de soins.


 **PROPOSITION N°2** : Renforcer la formation des professionnels de santé à l'homéopathie en l'inscrivant dans un cadre exigeant, sûr et harmonisé :

- Au sein des structures de formation à l'homéopathie (DU et écoles privées) en encourageant notamment la diffusion par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de la norme européenne EN 16872 sur les compétences et les responsabilités du médecin homéopathe.
- Dans le cursus médical et des professionnels de santé, en intégrant un module d'enseignement sur les médecines complémentaires dont l'homéopathie, notamment dans le programme de médecine générale, afin de les sensibiliser aux apports et aux limites de l'homéopathie.

 **PROPOSITION N°3** : Consolider la recherche en homéopathie en levant les freins existants, et notamment :

- En facilitant l'accès des médecins homéopathes à la recherche en structure hospitalière.
- En soutenant le développement de travaux et de projets de recherche s'appuyant sur des partenariats public/ privé.

 **PROPOSITION N°4** : Prévenir et encadrer les risques de dérives et de mésusage des traitements en institutionnalisant une Commission éthique de l'homéopathie pour développer des échanges réguliers autour de l'usage de l'homéopathie en cabinet médical et à l'hôpital et de ses bonnes pratiques.

 **PROPOSITION N°5** : Maintenir le remboursement à 30% des médicaments homéopathiques en tenant compte :

- Des spécificités de la thérapeutique qui s'appuie sur une approche individualisée.
- Des bénéfices globaux que les médicaments homéopathiques apportent au système de soins, en contribuant à la lutte contre de réels défis de santé publique (iatrogénie, antibiorésistance) et à la maîtrise des dépenses de santé. D'ailleurs, les médicaments homéopathiques représentent seulement 0,29% des remboursements de médicament alors qu'un tiers des médecins généralistes déclarent en prescrire quotidiennement.

Préface de dix-sept élus

engagés pour une meilleure reconnaissance de l'homéopathie en France



Martine BERTHET,
Sénatrice de la Savoie

💧 Depuis Hahnemann, de nombreuses générations ont guéri ou soulagé leurs maux grâce à l'homéopathie. L'inscription de cette dernière à la pharmacopée française laisse à penser que son efficacité a été reconnue. Ses doses infinitésimales de principe actif limitent les risques d'effets secondaires. Son déremboursement entraînerait inévitablement un fort pourcentage de report vers la médecine traditionnelle, plus coûteuse, plus iatrogène, qui pénaliserait in fine les malades adeptes de cette thérapeutique, mais aussi l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. Ne nous privons pas de cette alternative ou de ce complément à l'allopathie, dont la prescription est, elle aussi, encadrée par des professionnels de santé, tant en médecine de ville qu'à l'hôpital, y compris comme soins de support à des pathologies graves comme en oncologie. 💧



Blandine BROCARD,
Députée du Rhône

💧 Le succès de l'homéopathie dérange-t-il ? Les Français y sont très attachés : pour eux, pour leurs enfants ; ils en constatent au quotidien les bienfaits sans en rechercher les causes ; ils nous disent son efficacité et leur incompréhension des débats en cours. De très nombreux médecins sont eux-mêmes séduits et l'utilisent régulièrement pour suppléer voire remplacer des médicaments plus « conventionnels ». Alors... Simple effet placebo ou proposition crédible pour soigner spécifiquement chaque patient en fonction de ses symptômes particuliers ?

C'est de la conception même de la médecine dont il est question à travers ce débat. Pourquoi chercher à opposer médecine allopathique et médecine douce ? Plutôt que de balayer d'un revers de la main certaines médecines dites « parallèles » que d'aucuns considèrent comme « non scientifiques » - et ce au risque de voir pour le coup se développer de véritables charlatanismes ! -, ne serait-il pas préférable d'accompagner le développement de ces pratiques, moins invasives, pour offrir aux Français une large gamme de soins, contrôlés, à même de répondre à l'étendue de leurs demandes ? Permettez-moi de souhaiter que ce Livre Blanc participe à cette ambition. 💧



Jean-François
CESARINI,
Député du Vaucluse

💧 L'homéopathie suscite des débats. D'un côté la réalité vécue par les patients qui estiment se soigner efficacement, de l'autre la controverse scientifique. On ne peut ignorer ces deux facettes mais on doit les dépasser en se concentrant sur l'essentiel : le bien-être des patients et leur liberté de choisir l'homéopathie. Ils ne viennent pas vers l'homéopathie par croyance mais bien parce qu'ils ressentent que l'homéopathie les soigne. Ajoutons que la France est leader dans cette industrie exportatrice et pourvoyeuse d'emplois. C'est donc une activité économique à préserver. Ce Livre Blanc saura je l'espère éclairer honnêtement le débat public. 💧



Gérard CHERPION,
Député des Vosges

💧 70% des Français font confiance à l'homéopathie selon un récent sondage Odoxa. Le pharmacien d'officine que j'ai été, et l'élu que je suis, apporte son soutien à une méthode de traitement de diverses pathologies qui a fait ses preuves tant en médecine humaine directement, comme par exemple les maux dentaires de l'enfant ou en accompagnement des soins en oncologie, qu'en médecine vétérinaire. 💧



Jacqueline DUBOIS,
Députée de Dordogne

💧 Il me semble plus que jamais nécessaire de défendre la place de l'homéopathie dans l'offre de soins. Il ne s'agit pas de mettre en concurrence une médecine relativement à une autre mais de considérer leurs complémentarités. Il serait injuste de dérembourser totalement un traitement sans effet secondaire, peu onéreux, dont l'efficacité est éprouvée et appréciée par les patients. Ceux-ci ne le comprendraient pas. En tant que parlementaire je suis régulièrement sollicitée par des personnes inquiètes de voir l'homéopathie disparaître. Je les comprends d'autant mieux que j'y ai recours moi-même. 💧



Stéphanie KERBARH,
Députée de Seine-Maritime

💧 De très nombreux Français ont recours à l'homéopathie et ont confiance dans ce mode de traitement. L'homéopathie permet de minimiser les effets secondaires de certains traitements et d'apporter une solution médicale notamment aux femmes enceintes, aux personnes poly-médicamentées ou aux enfants. Cette médecine doit rester accessible à tous, quels que soient les revenus du patient. Au-delà de l'aspect médical de l'homéopathie, ce sont aussi des laboratoires qui permettent à la France d'être le leader mondial dans ce secteur, et qui emploient des milliers de personnes dans plusieurs usines sur tout le territoire. 💧



Elisabeth LAMURE,
Sénatrice du Rhône,
Vice-Présidente du Sénat

💧 Le Livre Blanc est un livre ouvert, c'est ainsi que je le conçois : une belle occasion d'une expression de fond sur un sujet spécifique. C'est bien le cas de l'homéopathie, traitement dit « doux », par les plantes qui sont aussi à la base de si nombreux médicaments. N'opposons donc pas médicaments chimiques et homéopathiques : nous avons besoin des deux dans l'arsenal de soins, ils sont complémentaires, ils ont toute leur place dans le paysage médical, et je soutiens cette double et nécessaire coexistence. Le Livre Blanc explique, développe, témoigne : c'est tout-à-fait ce que l'on doit en attendre, et je salue donc sa parution et sa large diffusion. 💧



Monique LIMON,
Députée de l'Isère

💧 Arrivé en Europe au 19^{ème} siècle, le concept de l'homéopathie fait depuis l'objet de nombreuses controverses au sein du monde scientifique. Le débat autour de l'efficacité de l'homéopathie perdure depuis plusieurs dizaines d'années. Si les études scientifiques ne permettent pas d'affirmer clairement l'efficacité de l'homéopathie, on ne peut cependant contester les effets positifs sur l'état de santé psychologique du malade. Je pense qu'il ne faut pas opposer allopathie et homéopathie. L'association des deux traitements doit être accessible aux malades qui le souhaitent et qui croient en l'efficacité de la médecine alternative afin qu'aucun ne perde une chance de guérison. 💧



Gilles LURTON,
Député d'Ille-et-Vilaine

👉👉 J'adresse mes encouragements à l'ensemble des professionnels de santé et associations représentatives des patients engagés dans le soutien de l'homéopathie.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, à l'automne dernier, j'avais eu l'occasion de demander qu'une mesure de déremboursement précipitée et mal évaluée des médicaments homéopathiques soit différée.

En effet, l'homéopathie fait partie des pratiques courantes de soins adoptées par les Français. Un tiers des médecins généralistes, 78% des sages-femmes et 100% des pharmaciens ont intégré l'homéopathie dans leur pratique.

De nombreuses études ont montré que les patients pris en charge par des médecins homéopathes ont un bénéfice clinique équivalent à celui d'une prescription de médicaments dits « classiques ».

Tous ces éléments concourent à une prise en charge efficiente de l'homéopathie dans les frais de santé. 🗨️🗨️



Lise MAGNIER,
Députée de la Marne

👉👉 L'homéopathie est l'objet de scepticisme quant à son efficacité depuis qu'elle existe, à l'instar d'autres pratiques médicales non conventionnelles. Or, les premiers concernés, les patients, la jugent efficaces. Je crois pour ma part en la capacité de chaque patient de participer au choix d'une prise en charge qui lui soit adaptée et soutiens cette possibilité. C'est pourquoi, je souhaite que l'Etat maintienne la part de remboursement de l'homéopathie. 🗨️🗨️



Eric PAUGET,
Député des Alpes-Maritimes

👉👉 Je suis Député et citoyen français. A titre personnel, j'ai utilisé l'homéopathie, je l'utilise et je l'ai utilisé pour mes enfants. J'en ai été satisfait.

En dehors de mon avis personnel, lorsque l'on analyse les chiffres, je souhaite attirer l'attention de Madame la Ministre sur l'impact budgétaire du déremboursement de l'homéopathie. Une telle décision risquerait de se traduire par un surcoût pour la collectivité du fait d'un report de prescription vers des médicaments plus onéreux. 🗨️🗨️



Bérengère POLETTI,
Députée des Ardennes

👉👉 Utilisés par 77% des Français, les médicaments homéopathiques ont su s'inscrire durablement parmi les options de traitement de nombreuses pathologies. Ils constituent une solution de traitement complémentaire pour les patients de tout âge avec un minimum d'effets secondaires. Attachée à la liberté de choix des patients, je souhaite que les Français puissent continuer à avoir accès à cette médecine qu'ils jugent sûre et efficace, et qui coûte 35% de moins en moyenne à la Sécurité sociale. 🗨️🗨️



Jean-Claude TISSOT,
Sénateur de la Loire

👉👉 Ce Livre Blanc arrive à point nommé au moment où les incertitudes s'accroissent sur l'avenir de l'homéopathie dans notre pays. Il permettra, je l'espère, de mieux faire connaître ce que l'homéopathie représente pour les patients, ses bienfaits et ses limites. L'homéopathie répond à des enjeux forts de santé publique, de par son apport incontournable dans le champ de la prévention, mais aussi en termes d'économie de la santé, de par son moindre coût. Dès lors, il est indispensable de garantir le maintien du diplôme de médecin homéopathe et du remboursement des médicaments homéopathiques, ainsi que de soutenir la recherche. Nous aurions tout à gagner à ouvrir les portes de la médecine aux médecines complémentaires, celles-ci ayant vocation à épauler celle-là, non à la supplanter. La science et le progrès avancent en s'ouvrant, pas en se fermant ! 🗨️🗨️



Jean SOL,
Sénateur des Pyrénées
orientales

“ L’homéopathie et sa place dans le système de soins français suscitent depuis plusieurs années un débat de fond dans notre pays. C’est pourquoi, je ne peux que me réjouir en tant que sénateur de la République que 14 organisations de professionnels de santé et de patients aient souhaité contribuer à une meilleure connaissance de cette médecine alternative et complémentaire, soutenue par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L’intérêt de ce Livre Blanc et des témoignages recueillis est d’enrichir, dans une approche pédagogique, mesurée et constructive, les discussions en cours, en dressant un état des lieux le plus objectif possible de la place de cette thérapeutique en France. En tant qu’ancien Directeur des soins, de la qualité et de la gestion des risques du Centre hospitalier de Perpignan, mais aussi dans le cadre de ma mission parlementaire actuelle, j’ai pu constater l’attachement de nombreux patients, médecins et professionnels de santé à l’homéopathie.

Sans effets secondaires, non invasive, cette pratique est même plébiscitée par nombre de nos concitoyens, en complément de leurs traitements, en leur apportant soulagement et confort. Pour ces raisons, je pense que l’homéopathie a toute sa place dans l’offre de soins en France.

J’espère que ce Livre Blanc contribuera à des avancées en la matière et à un meilleur accès individuel et collectif à son utilisation. ”



Michel VIALAY,
Député des Yvelines

“ Négliger des soins moins intrusifs et moins agressifs que l’allopathie revient à s’interdire d’utiliser tous les moyens de lutte à notre disposition. Dans ce contexte, optimiser l’homéopathie pour bénéficier pleinement de ses principes et de son efficacité est une simple preuve de bon sens. ”



Annie VIDAL,
Députée de la Seine-
Maritime

“ Le secteur de l’homéopathie représente 2 500 emplois en France. Pour de nombreux français, c’est aussi une solution alternative et/ou complémentaire à la médecine traditionnelle. D’ailleurs, selon un sondage Odoxa, 72% des Français croient en ses bienfaits.

L’homéopathie ne doit pas se substituer à un traitement ou retarder la prise en charge de maladies sévères. Toutefois, elle peut dans certains cas atténuer des effets secondaires et ainsi éviter la prise de nouveaux traitements. Il existe en France un rôle symbolique de la prescription médicamenteuse dans la relation entre le médecin et son patient. Il est alors essentiel de composer avec l’adhésion du patient pour que le traitement produise tous ses effets. L’homéopathie peut jouer ce rôle d’accompagnement. ”



Michel ZUMKELLER,
Député du Territoire
de Belfort

“ L’accès au soin est une liberté fondamentale pour nos concitoyens et cette notion doit s’étendre à l’accès à toute forme de soins et de médicaments. Les Françaises et les Français y sont très attachés.

C’est pour cette raison que je pense que nous devons soutenir l’homéopathie, qui offre une approche différente, plus humaine et surtout plus attentive.

Dans un monde où l’homéopathie a prouvé sa place dans les soins médicaux, j’ose espérer que notre pays reste ouvert aux alternatives thérapeutiques, permettant ainsi une diversité du suivi médical. ”

Table des matières

Edito	3
Synthèse.....	4
Préfaces de dix-sept élus engagés pour une meilleure reconnaissance de l'homéopathie en France	5
Lexique.....	10
Qu'est-ce que l'homéopathie ?	11
1. L'homéopathie : une thérapeutique individualisée	
2. Les traitements homéopathiques : des médicaments à part entière soumis à une réglementation stricte	
Quelle place pour l'homéopathie dans l'offre de soins d'aujourd'hui ?.....	13
1. Une pratique médicale qui offre une réponse thérapeutique à de nombreux besoins parfois non couverts	
2.... exercée par des professionnels de santé formés et pleinement intégrés dans les parcours de soins	
3.... très répandue et plébiscitée par les Français	
4.... et qui contribue à répondre aux priorités de la politique de santé	
Homéopathie : entre mythes et réalités	16
Le rôle de l'homéopathie dans l'offre de soins : regards croisés.....	18
La parole aux patients	
La parole à ceux qui soignent	
La parole aux experts	
Nos propositions pour pérenniser l'accès de l'homéopathie pour tous les patients dans le cadre d'une prise en charge de qualité.....	22

Lexique

- **Médecin homéopathe** : médecin à orientation homéopathie, c'est-à-dire ayant suivi une formation diplômante en homéopathie en parallèle ou à l'issue de son cursus en médecine.
- **Allopathie** : mode de traitement médical qui combat la maladie en utilisant des médicaments qui ont un effet opposé aux phénomènes pathologiques.
- **Médecine conventionnelle** : méthode de traitement « de référence » dans les sociétés occidentales, enseignée dans les facultés de médecine pour obtenir le diplôme et le titre de médecin¹.
- **Dynamisation** : étape du processus de fabrication des médicaments homéopathiques, consistant à agiter fortement la solution à chaque étape de dilutions.
- **Iatrogénie** : ensemble des conséquences néfastes pour la santé, potentielles ou avérées, résultant de l'intervention médicale (erreurs de diagnostic, préventions ou prescriptions inadaptées, complications d'un acte thérapeutique) ou de recours aux soins ou de l'utilisation d'un produit de santé.
- **Médicament OTC (Over The Counter)** : médicaments en vente libre à prescription médicale facultative et délivrés par un professionnel de santé.

¹ *Quelles différences entre la médecine conventionnelle et les pratiques de soins non conventionnelles ? Publié le 20 mars 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)*

Qu'est ce que l'homéopathie ?

L'homéopathie est une méthode thérapeutique spécifique s'appuyant sur une démarche adaptée à chaque patient. En tant que pratique médicale, elle est exclusivement exercée par des médecins, des sages-femmes et des chirurgiens-dentistes. Les traitements homéopathiques ont obtenu le statut de médicament en France et en Europe². Ils sont inscrits dans les pharmacopées française et européenne respectivement depuis 1965 et 1995.

1. L'homéopathie : une thérapeutique individualisée

L'homéopathie a été élaborée par le Docteur Samuel Hahnemann (1755 - 1843) au terme d'un travail d'observation empirique et d'expérimentations menées sur le long-terme, dans le cadre d'une méthodologie rigoureuse. Ce travail a été éprouvé et complété par la pratique médicale depuis plus de 200 ans.

L'homéopathie se fonde sur le principe de similitude énoncé pour la première fois par Hippocrate - « père » de la médecine - et dont le Dr Hahnemann a établi l'universalité. Selon ce principe, une substance qui provoque un groupe de symptômes caractéristiques chez un sujet en bonne santé (à savoir l'ensemble des signes d'ordre fonctionnels, lésionnels, psychiques et physiologiques du sujet, ainsi que la manière dont ceux-ci s'expriment) peut guérir une personne malade chez qui le même groupe de symptômes se manifeste, si elle est administrée à dose infinitésimale et sous forme dynamisée³. Le médicament homéopathique qui permettra de traiter le patient sera celui dont la substance présente la plus grande similitude, en termes de symptômes provoqués, avec ceux exprimés par le patient.

L'homéopathie est à ce titre une thérapeutique dite « individualisée » puisqu'elle ne cible pas

uniquement les symptômes associés à la maladie, mais un groupe de symptômes propre à chaque patient.

Comme tout médecin, le médecin à orientation « homéopathie » (ci-après médecin homéopathe) effectue une démarche de diagnostic. Afin de déterminer les symptômes caractéristiques du patient et la stratégie thérapeutique adaptée, **il s'appuie sur une méthode d'analyse spécifique visant à appréhender le patient dans sa globalité.**

Ce travail repose sur un examen clinique complet permettant d'identifier le groupe de symptômes spécifique à chaque patient. Cet examen, conduit tout au long de la prise en charge, est complété par un échange approfondi, s'appuyant sur un questionnaire détaillé.

De ce fait, la pratique médicale de l'homéopathie conduit à une prescription individualisée, tenant compte de la forme clinique de la maladie et des caractéristiques propres au malade.

L'homéopathie :
plus de **200 ANS**
d'expérience médicale

² Statut défini dans l'article L. 5121-1 11° du Code de la Santé Publique et au niveau européen par la Directive 92/73/CBE qui fixe les conditions de mise sur le marché en Europe

³ Sarembaud A. Comprendre l'homéopathie en France, chapitre 3 : la similitude homéopathique. Philippe Champion. Edition Anfortas 2014

2. Les traitements homéopathiques : des médicaments à part entière soumis à une réglementation stricte

Le statut des médicaments homéopathiques est reconnu par les autorités juridiques et sanitaires françaises. Le médicament homéopathique est ainsi défini au 11° de l'article L 5121-1 du Code de la Santé Publique comme « *tout médicament obtenu à partir de substances appelées souches homéopathiques, selon un procédé de fabrication homéopathique décrit par la pharmacopée européenne, la pharmacopée française ou, à défaut, par les pharmacopées utilisées de façon officielle dans un autre Etat membre de l'Union européenne. Un médicament homéopathique peut aussi contenir plusieurs principes actifs homéopathiques.* ».

Le médicament homéopathique est également reconnu au niveau européen, dans le cadre de la directive européenne 2001/83/CE relative aux procédures d'autorisation de mise sur le marché des médicaments homéopathiques dans les Etats de l'Union européenne. Cette directive vise à tenir compte des spécificités de ces traitements tout en en garantissant la qualité et la sécurité.

En France, les médicaments homéopathiques font l'objet d'un enregistrement homéopathique (EH) qui est une autorisation adaptée à leurs spécificités. Ces enregistrements homéopathiques doivent respecter les exigences d'évaluation définies par l'ANSM.

Par ailleurs, l'EH ne peut explorer une indication thérapeutique spécifique puisque les indications peuvent être multiples : c'est au professionnel de santé de choisir le médicament approprié en fonction des symptômes et de la réaction individuelle du patient.

Une fois commercialisés, et comme tout médicament, les médicaments homéopathiques sont soumis aux réglementations de pharmacovigilance en vigueur permettant de surveiller le risque d'effets indésirables éventuels résultant de leur utilisation.

Les médicaments homéopathiques sont ainsi produits par des laboratoires pharmaceutiques dans le respect des bonnes pratiques de fabrication (BPF).

Les sites de production sont régulièrement inspectés et approuvés par l'ANSM.

Cet encadrement permet de garantir la qualité, l'innocuité et la traçabilité

des médicaments homéopathiques, conditions indispensables pour garantir la sécurité de la prise en charge.



Quelle place pour l'homéopathie dans l'offre de soins d'aujourd'hui ?

Sans se substituer aux autres pratiques médicales, l'homéopathie permet d'apporter des solutions individualisées aux patients et constitue un véritable atout pour le système de santé.

1. Une pratique médicale qui offre une réponse thérapeutique à de nombreux besoins parfois non couverts

L'homéopathie apporte aux professionnels de santé une solution thérapeutique adaptée à chaque patient pour un grand nombre de pathologies. L'homéopathie est notamment utilisée dans les cas suivants :


- **En premier recours**, pour prévenir ou traiter des pathologies aiguës, chroniques et récidivantes, notamment dans les aires thérapeutiques suivantes : ORL (infections), rhumatologie (lombalgies), psychiatrie/ neurologie (troubles anxiodépressifs), etc.

- **En complément des traitements conventionnels**, afin d'améliorer la qualité de vie des patients en atténuant certains effets secondaires provoqués par les maladies ou les traitements principaux. Ainsi, en oncologie, le recours à l'homéopathie en soins de support est en augmentation constante. Selon une étude réalisée en 2007, 20% des patients atteints de cancer utilisaient des médicaments homéopathiques en complément de leur chimiothérapie⁴. Une étude réalisée dans les mêmes conditions en 2018 a montré que cette part s'élevait à présent à 30%⁵.

- **En substitution aux traitements conventionnels**, en particulier lorsque le patient est en difficulté

ou en impasse thérapeutique, ou souffre d'une intolérance à un médicament allopathique, dans des pathologies chroniques comme la migraine, la lombalgie, l'eczéma, la rhinite allergique, etc.

Du fait de sa très bonne tolérance, l'homéopathie est particulièrement indiquée pour des populations fragiles, soumises à de nombreuses contre-indications, telles que les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées, etc.



30%
des patients atteints de cancer utilisent l'homéopathie en soins de support

En revanche, comme toute thérapeutique médicale, l'homéopathie a ses limites et n'est pas adaptée à toutes les situations. Ainsi elle n'est pas utilisée seule pour le traitement des lésions irréversibles de l'organisme, certaines pathologies graves comme les cancers, les maladies dégénératives et certaines infections, qui nécessitent un recours à la médecine conventionnelle.

Par ailleurs, l'homéopathie ne remplace pas la vaccination, comme l'a rappelé le Syndicat National des Médecins Homéopathes Français (SNMHF) dans un communiqué du 13 mai 2019 : « *La pratique homéopathique ne doit jamais être présentée comme une alternative à la vaccination. Les obligations légales vaccinales doivent être respectées par les médecins homéopathes. Ces derniers doivent expliquer à leurs patients que le traitement homéopathique ne peut pas être considéré comme une vaccination* »⁶.

⁴ Simon et al. 2007. « Médecines complémentaires et alternatives suivies par les patients cancéreux en France ». Bull Cancer

⁵ Legrand. 2018. Thèse « Etude de la prévalence de l'utilisation des médecines complémentaires par les patients atteints de cancer : A partir de 535 questionnaires recueillis d'avril à juin 2017

⁶ Source : <http://www.snmhf.net/presse>

2. ... exercée par des professionnels de santé formés et pleinement intégrés dans les parcours de soins

L'homéopathie est une discipline médicale reconnue par l'Ordre des médecins⁷. Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes « homéopathes » sont des professionnels de santé diplômés dans leurs domaines médicaux respectifs. Ils ont suivi une formation complémentaire diplômante, à l'université dans le cadre d'un diplôme universitaire (DU) ou au sein d'écoles reconnues, qui leur a permis d'obtenir les compétences indispensables à l'exercice de l'homéopathie dans le cadre de leur pratique médicale.

Aujourd'hui en France, 1 médecin généraliste libéral sur 3 déclare prescrire quotidiennement des médicaments homéopathiques⁸, soit près de 20 000 médecins généralistes. Par ailleurs, 78% des sages-femmes libérales prescrivent régulièrement des médicaments homéopathiques à leurs patientes⁹.

Tous les professionnels de santé diplômés en homéopathie sont pleinement intégrés dans le parcours de soins des patients, en ville et à l'hôpital. 50% des patients suivis par un médecin homéopathe le déclarent comme leur médecin traitant¹⁰. En second recours, tout médecin peut orienter ses patients vers un médecin homéopathe correspondant pour compléter la prise en charge ou pour répondre à la demande du patient¹¹.

L'homéopathie fait également partie de la pratique quotidienne des pharmaciens. Ceux-ci mettent à disposition des patients des médicaments homéopathiques prescrits par les médecins, délivrent des conseils, accompagnent les demandes en automédication et réalisent ou sous-traitent des préparations magistrales homéopathiques sur prescriptions médicales.

3. ... très répandue et plébiscitée par les Français...

De nombreuses études menées au cours de ces dernières années montrent l'attachement de la population française à l'homéopathie. 77% des Français déclarent avoir pris des médicaments homéopathiques au moins une fois au cours de leur vie. Cet attachement est durable puisque les utilisateurs d'homéopathie y ont recours depuis près de 14 ans en moyenne¹².

Il est à noter que les utilisateurs réguliers de l'homéopathie présentent des profils très divers : femme, homme, actif, retraité, étudiant, sans emploi ou en recherche, assuré social, cotisant ou bénéficiaire de la CMU...¹³

Plusieurs raisons expliquent une telle fidélité et en premier lieu le constat par un grand nombre de patients que l'homéopathie a un impact positif

sur leur santé et leur qualité de vie. Ainsi, sur l'ensemble des patients qui ont déjà eu recours à des médicaments homéopathiques, 74% estiment qu'ils ont été efficaces¹⁴.



74%

DES PATIENTS UTILISANT
L'HOMÉOPATHIE ESTIMENT
QU'ELLE EST EFFICACE

4. ... et qui contribue à répondre aux priorités de la politique de santé

L'homéopathie répond à des enjeux majeurs de santé publique en participant à la lutte contre la surconsommation médicamenteuse et ses risques associés, comme la iatrogénie et l'antibiorésistance qui provoquent respectivement 10 000¹⁵ et 12 500 décès¹⁶ chaque année en France.

Ainsi, à niveau égal de sévérité de la maladie, et à bénéfice clinique comparable, l'homéopathie diminue par deux la consommation médicamenteuse d'antibiotiques (dans les infections ORL)¹⁷ et d'anti-inflammatoires (dans les troubles musculo-squelettiques)¹⁸, et par trois celle des psychotropes¹⁹.

La mise à disposition des traitements homéopathiques contribue également à la bonne maîtrise des dépenses publiques de santé. Le remboursement de l'homéopathie représente seulement 0,29% de la prise en charge publique totale des médicaments²⁰. Un déremboursement des médicaments homéopathiques pourrait même générer un coût supplémentaire pour l'Assurance Maladie, lié aux potentiels reports de prescription vers des traitements plus coûteux, associés à une consommation de soins plus élevée et à iatrogénie notable²¹.

Plébiscitée par ses utilisateurs et pleinement intégrée au système de soins, l'homéopathie est une réponse tant aux besoins des patients et des prescripteurs qu'aux enjeux de notre politique de santé. A ce titre, il est essentiel de conserver l'accès de tous les patients à cette pratique, conformément à la Charte européenne des droits des patients. Il importe donc que toute réflexion sur la place de l'homéopathie dans l'offre de soins soit approfondie et mesurée à l'aune de ses bénéfices pour le système de santé et de l'attachement légitime des Français, en particulier des plus vulnérables à cette pratique médicale et à ces produits de santé.



1/3

DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN PRESCRIVENT AU QUOTIDIEN

LES MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES REPRÉSENTENT

0,29%

DES DÉPENSES DE REMBOURSEMENTS DES MÉDICAMENTS EN FRANCE

QUELLE EST LA PLACE DE L'HOMÉOPATHIE EN EUROPE ET DANS LE MONDE ?

L'homéopathie est une pratique médicale populaire et reconnue dans le monde. Ainsi, 400 000 professionnels de santé et plus de 300 millions de patients y ont recours²².

L'intérêt de la thérapeutique homéopathique, en tant que pratique médicale insérée dans le système de soins, est reconnu par des organisations de référence au niveau mondial. En effet, un rapport européen sur les médecines alternatives et complémentaires a révélé que 29% de la population européenne utilisait l'homéopathie en soins de première intention et que le recours à cette pratique médicale avait augmenté de façon exponentielle ces 25 dernières années²³. Au niveau mondial, l'Organisation Mondiale de la Santé estime dans sa "Stratégie pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023" que l'homéopathie participe à la lutte contre l'augmentation des maladies chroniques et des coûts de santé mondiaux²⁴.

⁷ Lebatard-Sartre R, Chassort, Colson, Haefeli, Monier, Mozar. Rapport sur la commission d'étude sur l'homéopathie (1995-1997). La Revue d'Homéopathie, 2018 ; 9:1102-7

⁸ Enquête réalisée par IPSOS pour Weleda, / Lehning/ Boiron auprès des 302 médecins généralistes libéraux représentatifs de la population interrogée. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas sur la base des données de la DRESS (données RPPS) concernant les variables de sexe, âge, région, catégorie d'agglomération d'exercice. L'enquête a été réalisée entre le 4 et le 13 mars 2019

⁹ Etude « Les sages-femmes libérales et l'homéopathie » réalisée en 2013 par Imago auprès de 212 sages-femmes libérales

¹⁰ Homeopathic medical practice for anxiety and depression in primary care: the EPI3-cohort study Lamiae Grimaldi-Bensouda 1,2*, p. 3

¹¹ Convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie - 2016

¹² Sondage IPSOS, « les Français et l'homéopathie », Enquête réalisée auprès de 2000 individus représentatifs de la population française âgés de 18 ans et plus, en octobre 2018

¹³ Source : à partir des témoignages patients recueillis par l'AHP – Association Homéopates (communiqué de presse du 14 mai 2019)

¹⁴ Sondage IPSOS, « les Français et l'homéopathie », Enquête réalisée auprès de 2000 individus représentatifs de la population française âgés de 18 ans et plus, en octobre 2018

¹⁵ Rapport sur la surveillance et la promotion du bon usage du médicament en France, Bernard Bégaud, Dominique Costagliola, La documentation française, septembre 2013

¹⁶ <https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiqués-de-presse/article/maitrise-de-l-antibiorésistance-lancement-d-un-programme-interministeriel>

¹⁷ Grimaldi-Ben souda L et al. PLoS One. 2014 Mar 19; 9(3):e89990. OR (IC 95%) [0,27-0,68]

¹⁸ Rossignol M et al. Pharmacoepidemiol Drug Saf. 2012 Oct;21(10):1093-101. OR (IC 95%) [0,38-0,78]

¹⁹ Grimaldi-Bensouda L et al. BMC Complement Altern Med. 2016 May 4; 16:125. OR (IC 95%) [0,9-0,44]

²⁰ 86 M€ vs 29,7 milliards € de remboursements de médicaments de ville - Données DREES 2016

²¹ Coût supplémentaire dès 10% des reports de prescription - Calcul d'après les données DREES 2016, MEDIC'AM 2016

²² Source SNMHF, d'après les chiffres du Centre canadien des consommateurs de l'homéopathie

²³ CAMbrella report : A pan-European research network for complementary and alternative medicine <https://cordis.europa.eu/project/rcn/92501/reporting/fr>

²⁴ Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014 – 2023 : <http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s21201fr/s21201fr.pdf>

Homéopathie : entre mythes et réalités

L'homéopathie fait l'objet de nombreuses idées reçues et stéréotypes véhiculés de fait d'une méconnaissance de sa réalité et de sa place dans la pratique médicale.

💬 Les médecins homéopathes ne sont pas de vrais médecins 💬

FAUX

L'homéopathe est nécessairement un médecin, généraliste ou spécialiste, qui a obtenu son diplôme dans sa spécialité, et qui a suivi en complément un cursus spécialisé et diplômant en homéopathie, en parallèle ou après ses études de médecine. Cette formation complémentaire lui permet d'enrichir son arsenal thérapeutique et de proposer aux patients l'homéopathie en plus de la thérapeutique conventionnelle, en fonction du diagnostic.

Comme tout médecin, le médecin homéopathe a le devoir et la responsabilité de définir et conseiller au patient la stratégie thérapeutique la mieux adaptée.

De la même façon que le médecin homéopathe n'est pas exclusif, dans le sens où il ne prescrit pas que de l'homéopathie, 20% des médecins à pratique conventionnelle ont en réalité une pratique mixte²⁵.

A noter que seuls les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes sont autorisés à prescrire des médicaments homéopathiques en France, et les pharmaciens à les dispenser.

💬 L'homéopathie ne fait l'objet d'aucune recherche 💬

FAUX

De nombreuses études cliniques et publications ont été réalisées ces dernières décennies et ont abouti à des résultats positifs dans différents domaines thérapeutiques comme en infectiologie, en neuropsychiatrie et autre. La conduite de travaux sur l'efficacité clinique de l'homéopathie correspondant aux critères attendus en termes de méthodologie reste néanmoins complexe car les critères des essais standards ne sont pas adaptés aux spécificités des médicaments homéopathiques, prescrits selon des caractéristiques propres à chaque patient.

En parallèle, des études en vie réelle, davantage adaptées aux spécificités de l'homéopathie, ont été menées dans plusieurs pathologies. Ces études ont permis de montrer l'impact favorable de l'homéopathie sur le système de soins.

Des travaux de recherche fondamentale, biologique et physique ont également été réalisés afin d'apporter des réponses sur le mécanisme d'action homéopathique. Il est capital de poursuivre ces recherches afin de compléter les travaux existants.

💬 Les traitements homéopathiques sont des médicaments 💬

VRAI

Le statut du médicament homéopathique est reconnu par les autorités juridiques et sanitaires au niveau national et au sein de l'UE. Il est défini en France par l'article L. 5121-1 11 du Code de la Santé Publique et au niveau européen par la Directive 92/73/CEE du Conseil de l'Union Européenne.

Comme tout médicament, les médicaments homéopathiques font l'objet d'une autorisation délivrée par les autorités de santé. Leur fabrication et leur mise à disposition sur le marché sont soumises à des exigences très fortes et à des contrôles qualité à chaque étape de fabrication. Ce statut de médicament est une garantie de qualité qui assure l'entière sécurité du produit.

“ L'homéopathie peut tout soigner ”

FAUX

L'homéopathie n'est pas adaptée pour le traitement de toutes les pathologies. Ainsi, elle ne peut être utilisée pour le traitement des lésions irréversibles de l'organisme ou de pathologies graves comme les cancers et les maladies dégénératives, qui nécessitent un recours à la médecine conventionnelle.

En revanche, la pratique homéopathique est utilisée dans le cadre de la prise en charge de pathologies telles que les infections, les allergies, les douleurs etc. Elle peut également être utilisée en complément des traitements conventionnels en vue d'en atténuer les effets secondaires, ou pour limiter la fréquence des pathologies récurrentes.

“ L'homéopathie ne remplace pas la vaccination ”

VRAI

Aucune ambiguïté ne saurait être entretenue sur l'importance de la couverture vaccinale. Les médicaments homéopathiques ne peuvent être confondus avec des vaccins. Ces derniers permettent de prémunir la population contre des épidémies virales ce que ne peuvent apporter les médicaments homéopathiques.

“ L'homéopathie est une médecine inoffensive ”

VRAI & FAUX

La pratique homéopathique repose sur la prescription de médicaments reconnus pour leur excellente tolérance et leur non-toxicité. Ces médicaments sont donc particulièrement indiqués pour les populations fragiles telles que les femmes enceintes ou allaitantes (soumises à de nombreuses contre-indications), les enfants, les personnes âgées etc.

Cependant, comme toute thérapeutique, l'homéopathie doit s'inscrire dans le cadre d'une prise en charge médicale sûre et de qualité. L'enseignement de l'homéopathie à des professionnels de santé habilités à en prescrire et à en délivrer permet de garantir le bon usage des traitements et d'adapter leur prescription en fonction des caractéristiques de leurs patients (allergies, sensibilités, etc.).

²⁵ *Characteristics of patients consulting their regular primary care physician according to their prescribing preferences for homeopathy and complementary medicine* France Lert, Lamiae Grimaldi-Bensouda*, Frederic Rouillon, Jacques Massol, Didier Guillemot, Bernard Avouac, Gerard Duru, Anne-Marie Magnier, Michel Rossignol, Lucien Abenheim and Bernard Begaud - EPI3-LA-SER Group

Le rôle de l'homéopathie dans l'offre de soins : regards croisés



La parole aux patients²⁶

Béatrice, mère de 2 enfants patients

👉👉 *L'administration d'un traitement homéopathique de fond à mes deux enfants a permis de prévenir les infections ORL* 🗨️🗨️

Nous avons décidé de recourir à l'homéopathie en vue de prévenir les infections ORL développées à répétition par notre fils aîné qui avait alors 18 mois et qui était gardé en crèche depuis ses 5 mois. Lors de la première consultation, le médecin homéopathe, après avoir mené un examen complet, a prescrit un traitement de fond, qui a effectivement permis de freiner l'apparition de ces affections. Notre second fils a bénéficié de la même prise en charge, mais dès son plus jeune âge (5 mois) et avant son entrée en crèche. Après plusieurs mois, nous avons observé qu'il avait développé beaucoup moins d'infections que son frère au même âge. Constatant l'efficacité des médicaments homéopathiques pour la prévention des infections ORL, nous continuons à consulter un médecin homéopathe à intervalles réguliers (environ 2 à 3 fois par an), en vue de réajuster le traitement de fond prescrit à nos enfants. Pris quotidiennement, ce traitement permet de renforcer leur système immunitaire.

De manière générale, nous avons recours à l'homéopathie en tant que traitement de fond et en complément de la médecine conventionnelle. Dès lors qu'une maladie/affection se déclenche chez nos enfants, nous consultons notre pédiatre.

Evelyne, patiente

👉👉 *L'homéopathie m'aide à mieux supporter les effets secondaires liés aux traitements de ma maladie* 🗨️🗨️

Atteinte d'un cancer depuis plusieurs années, je suis suivie par un médecin homéopathe dans les différents stades du traitement en complément des chimiothérapies, des opérations chirurgicales, de la radiothérapie et de l'hormonothérapie. L'objectif de ce suivi est de m'aider à mieux supporter les effets secondaires liés à ma prise en charge, tels que les nausées et les troubles digestifs.

Lors des consultations, mon médecin prend le temps de réaliser un examen clinique et d'échanger de manière approfondie sur ma situation, afin de définir la stratégie thérapeutique adaptée compte tenu des effets générés par mon traitement principal et de l'évolution de la maladie.

J'ai recours à l'homéopathie comme soin de soutien en complément de mon traitement principal, ce qui me permet de diminuer ma consommation de médicaments, d'améliorer ma qualité de vie, fortement impactée par ma maladie, et de réduire les effets secondaires liés à la chimiothérapie et aux différents traitements qui sont extrêmement lourds. De plus, la démarche dans laquelle s'inscrit mon médecin homéopathe me semble particulièrement adaptée à mon état car elle s'appuie sur un échange approfondi et la prise en compte de ma situation globale.

²⁶ A la demande des patients interviewés, et pour des raisons de confidentialité, leur nom de famille et photo n'ont pas été intégrés.

Séverine, patiente :

“ La valeur ajoutée de l’homéopathie réside dans la capacité du médecin d’apporter une solution médicale personnalisée, que la médecine allopathique ne permet pas d’apporter ”

Traitée par homéopathie dans mon enfance, j’ai choisi, une fois adulte d’avoir exclusivement recours à la médecine conventionnelle afin de me faire ma propre expérience sur cette médecine et sur son impact sur ma santé.

J’ai par la suite, développé des otites à répétition, que les antibiotiques permettaient de soigner mais pas de prévenir : je me suis alors tournée de nouveau vers un médecin homéopathe. Grâce à une analyse de mon terrain de fond et de mon groupe de symptômes, celui-ci m’a prescrit un traitement homéopathique adapté qui a permis de renforcer l’action de mon système immunitaire contre ces otites. Constatant l’efficacité du traitement prescrit, notamment par rapport aux médicaments conventionnels, j’ai décidé d’intégrer de nouveau l’homéopathie dans ma prise en charge médicale.

Aujourd’hui, que ce soit en médecine généraliste et spécialisée, je consulte en premier recours un médecin à orientation homéopathie qui m’accompagne sur la stratégie thérapeutique adaptée et sait m’orienter vers un traitement conventionnel le cas échéant. La valeur ajoutée de l’homéopathie réside selon moi dans l’inscription du patient et de l’humain au cœur de la démarche. Ceci donne au médecin la capacité d’apporter une solution médicale personnalisée que la médecine conventionnelle ne permet pas d’apporter dans son panel thérapeutique. Par ailleurs, les médicaments homéopathiques sont à mon sens très simples d’utilisation.



La parole à ceux qui soignent

Dr. Jean-Paul Ray – Médecin homéopathe :

“ L’homéopathie répond à des enjeux majeurs de santé publique et environnementaux. ”

Médecin généraliste de formation, j’ai choisi de me spécialiser en homéopathie pour apprendre à appréhender les patients dans leur globalité et leur proposer une prise en charge individualisée, alors que la médecine conventionnelle est limitée à une approche plus axée sur la maladie en tant que telle.

Le choix de la thérapeutique adaptée repose avant tout sur le diagnostic et la nature de la maladie. La prescription des médicaments homéopathiques est notamment privilégiée pour la prévention des infections, pour le traitement de fond de syndromes anxiodépressifs ou en complément d’un traitement d’une pathologie chronique afin d’atténuer les effets secondaires de la prise en charge.

La popularité de l’homéopathie s’explique, d’une part, par les spécificités de cette thérapeutique qui conduit les praticiens à s’inscrire systématiquement dans une démarche d’écoute active à l’égard des patients, et, d’autre part, par la satisfaction de ces derniers concernant l’efficacité de la prise en charge.

L’homéopathie répond à des enjeux de santé publique et environnementaux majeurs et il est essentiel de maintenir la place de cette pratique médicale dans l’offre de soins actuelle. Pour cela, il faut conserver l’enseignement de cette médecine, maintenir l’intérêt des jeunes médecins à s’engager dans cette spécialité et poursuivre les travaux de recherche sur le fonctionnement des médicaments homéopathiques.

Evelyne Guyon, Sage-femme homéopathe

💧 L'homéopathie permet de répondre à un besoin fort dans la pratique médicale des sages-femmes 💧

Ayant constaté dans le cadre de mon expérience personnelle, que l'homéopathie était efficace pour traiter certaines pathologies comme l'asthme de l'enfant, j'ai choisi de me spécialiser et de me former pendant 3 ans pour devenir homéopathe afin de permettre à mes patientes de bénéficier de cette thérapeutique.

Le traitement homéopathe intervient tout au long de la vie de la femme et peut avoir sa place en complément d'un traitement allopathique. Sans contre-indication, il peut être prescrit chez la femme enceinte (nausées, problèmes circulatoires, préparation à l'accouchement...), chez la femme allaitante, en accompagnement d'une contraception pour en limiter les effets indésirables ou encore pendant la pré-ménopause pour limiter les bouffées de chaleur, etc.

Actuellement, de plus en plus de sages-femmes ont recours à l'homéopathie car cette pratique répond à un besoin thérapeutique fort de notre pratique médicale. En effet, la spécificité de la démarche homéopathe permet une prise en charge individualisée et la prescription d'un traitement adapté à chaque patiente.

Cependant, il est important d'assurer la qualité de la prise en charge homéopathe. Il faut pour cela garantir une prescription rigoureuse des médicaments homéopathiques grâce à des formations spécifiques destinées aux professions médicales et maintenir la place de l'homéopathie dans l'offre de soins pour éviter de la décrédibiliser.



La parole aux experts

Pr. Jean Sibilia, Doyen de la faculté de médecine de Strasbourg :

💧 Maintenir l'enseignement de l'homéopathie est utile pour garantir la qualité de prise en charge des patients 💧

Le débat engagé sur la place de l'homéopathie est intéressant. Il doit se faire dans un cadre ouvert, fondé sur la réflexion et l'humilité, et cela dans une démarche médicale rigoureuse.

Je constate que l'homéopathie répond à un besoin non couvert dans la mesure où de nombreux patients estiment qu'elle leur procure un bien-être qu'ils ne retrouvent pas suffisamment souvent dans la médecine conventionnelle.

Maintenir l'enseignement de l'homéopathie et, plus généralement, des médecines dites intégratives au sein des universités, en formation initiale ou en formation continue, permet de sensibiliser les étudiants à toutes les pratiques médicales auxquelles leurs patients pourront avoir recours. Il convient d'inscrire ces formations dans une approche ouverte et sociétale de la médecine, à laquelle je crois profondément.

Un tel enseignement est important pour garantir la qualité de la prise en charge des patients ayant recours à ces pratiques, à la condition qu'il s'inscrive dans un cadre rigoureux et structuré, portant sur les spécificités, les apports et les limites de ces médecines. Un point important est de souligner la démarche diagnostique médicale qui est utile pour les patients, ce qui n'existe pas dans d'autres pratiques de soins et de bien-être. La conférence des doyens travaille actuellement en ce sens, à travers l'élaboration d'une charte de l'enseignement des médecines intégratives.

Par ailleurs, le débat en cours soulève la question des mécanismes d'action de l'homéopathie. Il est impératif de poursuivre les efforts de recherche. Il est important de comprendre ce qui fait le succès de l'homéopathie chez nos concitoyens en analysant notamment les déterminants psycho-sociaux qui sont très utiles à connaître pour nos jeunes médecins.

Philippe Gaertner, Vice-Président Délégué Santé de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) :

👉 *Il est essentiel de garantir l'accès de tous les patients aux médicaments homéopathiques afin d'assurer la sécurité et la qualité de leur prise en charge* 👈

L'homéopathie fait partie du quotidien des pharmaciens d'officine car elle répond à une forte demande des patients. Cette popularité s'explique par la satisfaction de ceux-ci à l'égard de ces traitements dont ils constatent l'efficacité et par leur intérêt croissant pour les médecines dépourvues d'effets secondaires.

En OTC ou sur prescription, nous constatons que l'homéopathie en tant que traitement complémentaire ou alternatif fait partie intégrante du panel de réponses thérapeutiques à la prise en charge de pathologies aiguës ou chroniques. Les patients y ont notamment recours en cas de poussées dentaires du nourrisson, de troubles du sommeil ou de troubles musculosquelettiques. L'homéopathie est également utilisée en soins de support dans le cancer pour soulager les patients des effets secondaires provoqués par leur prise en charge.

Un déremboursement des médicaments homéopathiques aurait des répercussions négatives sur la santé et la qualité de vie d'un nombre important de patients qui n'auraient plus la capacité financière d'avoir accès à ces traitements. Il déclencherait inévitablement un report de prescription vers des médicaments plus chers et provoquant davantage d'effets indésirables.

Pr Sylvie Rabouan, Pharmacien, Enseignant-Chercheur à la Faculté de Médecine et Pharmacie de Poitiers

👉 *Pour être efficace, l'homéopathie doit nécessairement être pratiquée par des professionnels de santé* 👈

Einstein nous confie « C'est le devoir de chaque homme de rendre au monde au moins autant qu'il en a reçu ». En ce sens, transmettre la connaissance est un devoir, de même que la faire progresser. Les universités ont ainsi pour mission de créer (recherche), transmettre (enseigner) et conserver (bibliothèque) le savoir et la connaissance.

J'ai découvert l'homéopathie lors de mes études de Pharmacie en 1980. C'est une thérapeutique qui place l'observation clinique au cœur d'une démarche intégrative de la personne qu'elle vise à soigner. Actuellement soumise à polémique, son efficacité, en aigu comme en chronique, nécessite pour cela d'être pratiquée par un professionnel de santé, au même titre que les autres thérapeutiques, afin de garantir aux patients diagnostic et prise en charge de qualité. L'enseignement de l'homéopathie dans les universités doit non seulement être maintenu, mais encore renforcé en incluant des enseignements d'ordre épistémologique (étude philosophique et critique des sciences) pour transmettre le savoir.

L'ampleur de la polémique actuelle, et l'enjeu du débat sur l'enseignement de l'homéopathie en université mettent en exergue la question humaine intrinsèque à la santé (médecine). Aujourd'hui, les patients plébiscitent les médecines intégratives (dont l'homéopathie) et invitent ainsi les professionnels de santé, chercheurs et universitaires à ancrer la santé (médecine) sur l'être. C'est un appel à dépasser le concept mécanistique de l'homme, bien que ce dernier ait ouvert la voie à de magnifiques et fulgurants progrès durant les siècles passés récents, et conduit à ce qui est communément dénommé « Biologisation de la santé » ou « Biomédicalisation ». Un appel donc, à dépasser ce concept mécanistique afin qu'il ne s'autosuffise et ferme l'accès à des guérisons s'appuyant sur d'autres concepts fondateurs.

La pratique de l'homéopathie et son enseignement dans les universités, constituent une contribution nécessaire pour faire face aux défis profonds auxquels le monde de la santé est confronté aujourd'hui, tout en gardant le patient – être humain – au cœur des préoccupations médicales. »

Nos propositions
pour **pérenniser l'accès**
de l'homéopathie
pour tous les patients
dans le cadre d'une prise
en charge de qualité

Pérenniser la place de l'homéopathie dans l'offre de soins est essentiel pour garantir le libre accès des patients à une offre thérapeutique diversifiée. Cela passe par une réflexion sur les solutions à apporter pour développer les conditions qui permettront de garantir une pratique homéopathique sûre et de qualité.



PROPOSITION N°1

Maintenir l'homéopathie comme discipline médicale intégrée dans le parcours de soins

Le constat :

Actuellement, le rôle et la pertinence de l'homéopathie et du médecin homéopathe sont remis en cause dans le débat public. Des voix s'élèvent pour prendre position en faveur de la suppression de l'homéopathie en tant que discipline médicale dans le système de santé français.

Or, maintenir ce statut de discipline médicale est indispensable pour garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients souhaitant être traités par homéopathie.

Seuls les acteurs médicaux formés à l'homéopathie (médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes) disposent de l'expertise et des compétences indispensables pour accompagner ces patients, tant en aigu qu'en chronique et de réaliser la prescription homéopathique adaptée. Responsables et diplômés, ils se doivent de respecter le Code de Déontologie. Ils sont tenus de vérifier les situations dans lesquelles l'homéopathie est indiquée ou, le cas échéant, de définir une autre stratégie thérapeutique pour le patient et/ou l'orienter vers un autre professionnel de santé. De la même manière, le médecin homéopathe exerce ses missions de prévention, et observe strictement les protocoles de vaccination des patients.

De même, le pharmacien d'officine ayant bénéficié d'une formation spécifique en homéopathie, en sus du cursus général, est en mesure d'apporter à sa patientèle un conseil parfaitement adapté et sécurisé. Cette formation consolide également son expertise dans la réalisation de préparations magistrales en homéopathie.

Notre proposition :

Reconnaître le statut médical de l'homéopathie et des professionnels de santé spécialisés en homéopathie en vue de pérenniser leur intégration dans

le parcours de soins. Cela passe notamment par :

- Le maintien du diplôme médical d'homéopathie,
- Le maintien du statut de médicament homéopathique.



PROPOSITION N°2

Renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels de santé aux spécificités de l'homéopathie

Le constat :

La formation à l'homéopathie est le préalable indispensable pour la qualité de la prise en charge médicale et de l'accompagnement en officine pour les patients y ayant recours. Il est donc impératif que cette formation s'appuie sur un socle d'enseignements exigeants portant sur les spécificités, les apports et les limites de la thérapeutique.

Cet impératif s'applique en premier lieu aux professionnels de santé spécifiquement formés à l'homéopathie. Afin d'y répondre, les organisations représentatives des médecins homéopathes à l'échelle européenne ont travaillé à l'élaboration de la norme EN 16872²⁷. Cette norme vise à définir des standards communs sur les compétences et les responsabilités attendues d'un médecin homéopathe ainsi que les principes qu'il est tenu d'appliquer dans sa pratique. L'objectif serait d'étendre cette norme à tous les organismes de formation à l'homéopathie localisés en Europe. En France, de nombreuses structures habilitées, publiques ou privées, ont d'ores et déjà intégré cette norme européenne.

Par ailleurs, de nombreux acteurs médicaux ne disposant pas d'une formation approfondie à l'homéopathie sont amenés à prescrire cette thérapeutique. Or, les programmes de formation universitaire des acteurs médicaux n'intègrent pas l'enseignement des médecines complémentaires comme l'homéopathie. Les besoins de connaissances homéopathiques peuvent pourtant

²⁷ NF EN 16872 Décembre 2016

être nombreux dans le cadre des stages ambulatoires inscrits dans le cursus de médecine (stages de 2^{ème} et 3^{ème} cycle). De même, la formation des pharmaciens à l'homéopathie est essentielle dans l'exercice de la pratique d'officine (en particulier lors des stages de 3^{ème} cycle).

Notre proposition :

Consolider l'enseignement à l'homéopathie en l'inscrivant dans un cadre exigeant, sûr et harmonisé :

- Au sein des structures de formation à l'homéopathie (DU et écoles privées) en encourageant notamment la diffusion de la norme EN 16872 par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.
- Dans le cursus médical et des professionnels de santé, en intégrant un module d'enseignement sur les médecines complémentaires dont l'homéopathie, notamment dans le programme de médecine générale, afin de les sensibiliser aux apports et aux limites de l'homéopathie.



PROPOSITION N°3

Consolider la recherche en homéopathie en levant les freins existants

Le constat :

L'efficacité des médicaments homéopathiques est au cœur du débat actuel et est régulièrement remise en cause.

Cependant plusieurs études cliniques, dont certaines ont été publiées récemment, ont donné des résultats positifs au-delà de l'effet « placebo », notamment pour les infections des voies respiratoires supérieures, les rhinites allergiques^{28 29 30} et pour les troubles anxiodépressifs^{31 32}. De même, un certain nombre de publications s'appuyant sur l'analyse des études existantes aboutissent à des conclusions globalement favorables sur l'efficacité des traitements homéopathiques^{33 34 35}. Il apparaît donc essentiel de poursuivre le travail de recherche pour consolider ces études et continuer à démontrer l'efficacité de l'homéopathie et de la thérapeutique homéopathique.

Toutefois, la conduite de travaux qui correspondent aux critères attendus en termes de qualité méthodologique et de taille des cohortes reste complexe pour plusieurs raisons.

Le recours aux essais cliniques randomisés, adaptés à l'évaluation des traitements standardisés, intègre difficilement les caractéristiques de l'homéopathie, qui repose le plus souvent sur des prescriptions individualisées propres à chaque patient.

Par ailleurs, **la présence insuffisante de médecins homéopathes à l'hôpital** freine le développement d'essais cliniques à même de rassembler un nombre important de patients et d'observer des protocoles scientifiques rigoureux et adaptés. Les intégrer davantage dans ces structures permettrait de concevoir et de réaliser un plus grand nombre d'essais et d'en garantir la qualité.

Enfin, le développement d'essais cliniques d'ampleur est également freiné par l'insuffisance des ressources dédiées. Ces études représentent en effet un coût non négligeable pour les laboratoires seuls et relativement lourd au regard des bénéfices attendus. Elles pourraient aujourd'hui faire l'objet de partenariats publics-privés qui permettraient d'assurer leur financement et le contrôle de leur qualité par des acteurs qualifiés.

Des études en vie réelle sont également conduites notamment pour évaluer l'intérêt de l'homéopathie pour la santé publique. C'est le cas de l'étude EPI3 qui a montré que dans trois pathologies les plus fréquentes en médecine de ville, l'évolution clinique des patients suivis par des médecins prescripteurs d'homéopathie est similaire à celle des autres patients avec une consommation très significativement moindre de médicaments conventionnels^{36 37 38}.

En parallèle de la recherche clinique et des études en vie réelle, **des travaux de recherche fondamentale, biologique et physique ont été réalisés afin d'apporter des réponses sur le mécanisme d'action des médicaments homéopathiques.** Il est capital de poursuivre ces recherches afin de compléter ces travaux existants.

Notre proposition :

Soutenir le développement d'un cadre favorable au développement de la recherche en homéopathie:

- Il s'agit d'une part de faciliter l'accès des médecins homéopathes à la recherche en structure

hospitalière. En particulier, les étudiants en DU d'homéopathie devraient être incités à travailler sur la conception et la conduite de protocoles d'études.

- D'autre part, il convient de développer des travaux et des projets de recherche s'appuyant sur des partenariats publics-privés.

Quelle efficacité des traitements homéopathiques ?

Un certain nombre d'études cliniques solides ont donné des résultats positifs concernant l'efficacité de l'homéopathie au-delà de l'effet « placebo ». Sans dresser la liste exhaustive de ces études, deux d'entre elles peuvent être citées à titre d'exemple :

- Une étude visant à évaluer l'efficacité d'un traitement homéopathique individualisé dans la dépression modérée à sévère chez les patientes en péri et post ménopause, par rapport au placebo et au traitement de référence (Fluoxétine 20mg/jour)³⁹. Cette étude randomisée en double aveugle a été réalisée auprès de 133 patientes pendant 4 à 6 semaines. Les résultats de cette étude montrent que les patientes du groupe Homéopathie présentent une amélioration de leur dépression supérieure à celles du groupe traité par placebo et comparable à celle du groupe traité par la Fluoxétine. Le pourcentage de répondants au traitement était de 54,5% dans le groupe Homéopathie, contre 41,3% dans le groupe Fluoxétine et 11,6% dans le groupe placebo.
- Une étude évaluant l'efficacité d'un traitement homéopathique sur les symptômes de la rhinite allergique saisonnière confirmée par des tests cutanés, par rapport au placebo⁴⁰. 144 patients ont été traités pendant 2 semaines par homéopathie ou un placebo et suivis pendant 2 semaines. La prise d'antihistaminiques était tolérée dans les 2 groupes de patients. Les auteurs ont observé une réduction significative de l'intensité des symptômes de la rhinite dans le groupe traité par homéopathie par rapport au groupe placebo, ainsi qu'un plus faible recours aux antihistaminiques.

²⁸ Reilly D. Homeopathy and conventional medicine: an outcomes study comparing effectiveness in a primary care setting. *J Altern Complement Med*, 2001; 7: 149-159

²⁹ Steinsbekk A, Fonnebo V, Lewith G. et al. Homeopathic care for the prevention of upper respiratory tract infections in children: a pragmatic, randomized, controlled trial comparing individualized homeopathic care and waiting-list controls. *Complement Ther Med*. 2005 ; 13(4) : 231-8

³⁰ Reilly D.T., Taylor M.A., McSharry C., Aitchison T., Is homeopathy a placebo response? Controlled trial of homeopathic potency, with pollen in hayfever as model *Lancet* (1986) 2:8512 (881-886)

³¹ Viksveen P, Relton C, Nicholl J, et al. Depressed patients treated by homeopaths: a randomised controlled trial using the "cohort multiple randomised controlled trial" (cmRCT) design. *Trials* 2017, 18 :29

³² Macías Cortes EC, et al, Individualized homeopathic treatment and fluoxetine for moderate to severe depression in peri- and postmenopausal women (HOMDEP-MENOP study): a randomized, double-dummy, double-blind, placebo-controlled trial. *PLOS ONE* | DOI:10.1371/journal.pone.0118440 March 13, 2015

³³ Kleijnen J, Knipschild P, ter Riet G. Clinical trials of homeopathy. *BMJ*1991 : 316-23

³⁴ Linde K, Jonas W. Are the clinical effects of Homeopathy placebo effects? *The Lancet* 1997 ;350 : 834-843

³⁵ Cucherat M, Haugh MC, Gooch M, Boissel JP. Evidence of clinical efficacy of homeopathy. A meta-analysis of clinical trials. HMRAG. Homeopathic Medicines Research Advisory Group. *Eur J Clin Pharmacol*. 2000 ; 56: 27-33

³⁶ Management of upper respiratory tract infections by different medical practices, including homeopathy, and consumption of antibiotics in primary care: the EPI3 cohort study in France 2007-2008. Ref: Grimaldi-Bensouda L.; Begaud B.; Rossignol M.; Avouac B.; Lert F.; Rouillon F.; Benichou J.; Massol J.; Duru G.; Magnier A.M.; Abenham L.; Guillemot D - *PLoS ONE*, 2014, 9(3) doi: 10.1371/journal.pone.0089990. eCollection 2014 ; 6 p.

³⁷ Impact of physician preferences for homeopathic or conventional medicines on patients with musculoskeletal disorders. Results from the EPI3-MSD cohort REF: Rossignol M.; Begaud B.; Engel P.; Avouac B.; Lert F.; Rouillon F.; Benichou J.; Massol J.; Duru G.; Magnier A.M.; Guillemot D.; Grimaldi-Bensouda L.; Abenham L.; EPI3-LA-SER group. *Pharmacoepidemiology and Drug Safety*, 2012, 21(10) : 1093-1101. doi:10.1002/pds.3316 ; 1-9

³⁸ Homeopathic medical practice for anxiety and depression in primary care: the EPI3 cohort study. REF: Grimaldi-Bensouda L, Abenham L, Massol J, Guillemot D, Avouac B, Duru G, Lert F, Magnier Am, Rossignol M, Rouillon F, Begaud B; EPI3-LA-SER Group. *BMC Complement Altern Med*. 2016 May 4;16(1):125. doi:10.1186/s12906-016-1104-2

³⁹ Macías Cortés Edell C, Llanes-González L, Aguilar-Faisal L, Asbun-Bojalil J. "Individualized homeopathic treatment and fluoxetine for moderate to severe depression in peri- and postmenopausal women (HOMDEP-MENOP study)": a randomized, double-dummy, double-blind, placebo-controlled trial. *PLoS One*. 2015 Mar 13;10(3):e0118440. doi: 10.1371/journal.pone.0118440. eCollection 2015

⁴⁰ Reilly D.T., Taylor M.A., McSharry C., Aitchison T., Is homeopathy a placebo response? Controlled trial of homeopathic potency, with pollen in hayfever as model *Lancet* (1986) 2:8512 (881-886). Date of Publication: 1986



PROPOSITION N°4

Prévenir et encadrer les risques de dérives et de mésusage des traitements

Le constat :

Le débat sur l'homéopathie a parfois mis en lumière certains cas qui ont conduit à retarder le recours des patients à des soins médicaux indispensables.

Ces cas sont extrêmement rares. De plus, certaines des situations identifiées comme résultant de pratiques de médecins homéopathes impliquaient en réalité des personnes exerçant des pratiques non médicales. Par conséquent, elles ne relèvent pas de la pratique de l'homéopathie telle que la prévoit le Code de la Santé Publique.

Pour autant les risques de dérive ne doivent pas être négligés, pour l'homéopathie comme pour toute autre pratique médicale. Il est essentiel d'assurer le suivi des pratiques des médecins homéopathes ainsi que la diffusion des bonnes pratiques et de l'usage de l'homéopathie pour inscrire son exercice dans un cadre sûr, éthique et responsable. Une formation solide et rigoureuse aux spécificités de l'homéopathie, en tant que discipline médicale est également un prérequis pour garantir une prise en charge adéquate et une prescription parfaitement adaptée à la condition du patient.

Notre proposition :

Institutionnaliser une Commission éthique de l'homéopathie en vue de développer des échanges réguliers autour de l'usage de l'homéopathie au cabinet médical et de ses bonnes pratiques.



PROPOSITION N°5

Maintenir le remboursement à 30% des médicaments homéopathiques par l'assurance maladie en tenant compte des spécificités de la thérapeutique et de ses atouts

Le constat :

Les modalités de remboursement des médicaments homéopathiques font l'objet d'un statut spécifique fixant leur prise en charge à 30%. Cela s'explique par la spécificité de l'homéopathie : les médicaments homéopathiques remboursables ne disposent pas d'indication et sont définis de manière personnalisée pour chaque patient, dans le cadre de la pratique médicale.

Pour autant, évaluer l'efficacité des médicaments est indispensable pour en garantir la qualité et légitimer leur place dans le parcours de soins. C'est pourquoi l'évaluation des traitements homéopathiques par la HAS est nécessaire et l'ensemble des professionnels de santé concernés soutient cette démarche.

Cependant, **cette évaluation doit impérativement tenir compte des spécificités de l'homéopathie, en s'appuyant sur des critères d'évaluation adaptés** pour que le résultat de l'évaluation soit reconnu par tous. Cela passe notamment par l'intégration d'experts en homéopathie dans les instances concernées.

Il est également essentiel de tenir compte des bénéfices globaux de l'homéopathie sur le système de santé, en particulier leur intérêt de santé publique, (réduction de la consommation médicamenteuse, impacts positifs sur la iatrogénie et l'antibiorésistance, etc.) et de leur coût négligeable pour l'assurance maladie (0.29% des dépenses de médicaments), alors qu'un nombre très important d'acteurs médicaux en prescrivent.

Notre proposition :

Maintenir le remboursement à 30% des médicaments homéopathiques en tenant compte :

- Des spécificités de la thérapeutique qui repose sur une approche individualisée ;
- Des **bénéfices globaux** que les médicaments homéopathiques apportent au système de soins dans son ensemble, en contribuant à la lutte contre de réels défis de santé publique et à la maîtrise des dépenses de santé.



Livre Blanc réalisé avec le soutien institutionnel des entreprises
du médicament homéopathique : Boiron, Lehning, Weleda.